



**Extrait du registre des délibérations  
Réunion du 04 mai 2023**

L'an deux mille-vingt-trois, le 4 mai à 17 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 20 mars 2023.

Etaients présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI  
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI  
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT  
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

**N° 2023-05**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le résultat du budget principal de l'exercice 2022, pour la section fonctionnement, présente un excédent à affecter de 54 068.64 €

Cet excédent servira à couvrir en partie l'absence de recettes propres en 2022 en raison du contexte épidémique et d'une reprise en termes de fréquentation plus lente que prévue, ainsi que l'augmentation du coût des frais généraux comme les frais d'énergie, d'alimentation, etc.

De ce fait, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
011	6061	Fournitures non stockables	5 000,00
011	6064	Fournitures administratives	1 000,00
011	6231	Annonces et insertions	2 000,00
011	6236	Catalogues et imprimés	5 000,00
011	6257	Réception	4 300,00
011	6261	Frais d'affranchissement	600,00
012	64113	Salaire permanents	24 000,00
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	12 168,64
<b>Total</b>			<b>54 068,64</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
002	002	Excédents de Fonctionnement	+ 54 068,64
<b>Total</b>			<b>+ 54 068,64</b>

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé du budget principal de l'exercice 2022 présente un excédent de 82 031.38 €.

En 2023, il est prévu de continuer à remplacer les équipements scéniques en fin de vie pour les studios et la salle de concert, ainsi que d'investir pour Heeds, un logiciel de management qui nous aidera dans le cadre de la centralisation de notre travail ainsi qu'une meilleure visibilité de celui-ci au sein de l'équipe.

De ce fait et afin de régulariser la situation des articles concernés, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
001	001	Excédents d'investissement	+ 82 031,38
<b>Total</b>			<b>+ 82 031,38</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
<b>20</b>	2051	Concession et droits assimilés	20 000,00
<b>21</b>	2183	Autres immobilisations corporelles	3 000,00
<b>21</b>	2188	Autres	59 031,38
<b>Total</b>			<b>82 031,38</b>

Après entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VOTE** les crédits de la décision modificative n° 1 selon les tableaux ci-dessus.

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 4

Membres absents excusés : 0

Membres absents : 1

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le

ID : 057-800383861-20230510-DEL202305-AR

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération sera affiché  
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)  
Hayange, le 5 mai 2023

Le Président,

Alessandro BERNARDI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' and 'B' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.